

REPUBLIQUE DU TCHAD
UNITE-TRAVAIL-PROGRES
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

PRIMATURE

MINISTERE DES FINANCES ET DU BUDGET

DIRECTION GENERALE



**MINISTERE DE LA FONCTION
PUBLIQUE, DE L'EMPLOI ET DU
DIALOGUE SOCIAL**

SECRETARIAT GENERAL

COMMUNIQUE OFFICIEL CONJOINT

**DU MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DE L'EMPLOI ET DU DIALOGUE SOCIAL
ET
DU MINISTRE DES FINANCES ET DU BUDGET**

Le Ministère des Finances et du Budget et le Ministère de la Fonction Publique, de l'Emploi et du Dialogue Social portent à la connaissance des agents civils de l'Etat qu'ils organisent du 12 au 31 mars 2018, un recensement physique des agents civils de l'Etat sur l'ensemble du territoire.

Ce recensement concerne tous les agents civils de l'Etat, qu'ils soient fonctionnaires, contractuels ou décisionnaires.

Les agents doivent se faire recenser quelle que soit leur position administrative : en activité, en congé, malade, en détachement ou mise en disponibilité...

Les agents sont tenus de se présenter à l'équipe de recensement de leur Ministère ou de leur localité, munis de pièces suivantes :

- la carte d'identité nationale ou passeport;
- l'acte d'engagement (arrêté d'intégration, contrat, décret de nomination);
- les décrets de titularisation, de confirmation;
- le dernier arrêté d'avancement, d'affectation, de reclassement, de détachement, de mise en disponibilité ou de mise à disposition.

Pour les agents qui sont en congé, malades ou absents pour des raisons de service (mission, stage...) ils doivent transmettre à l'équipe de recensement les documents administratifs qui justifient leur situation.

En cas de non présentation devant l'équipe du recensement, le salaire de l'agent ne sera pas mandaté.

Fait à N'Djamena, le 00 MAR 2018

Le Ministre des Finances et du Budget



Dr ABDOULAYE-SABRE FADOUL

**Le Ministre de la Fonction Publique, de
l'Emploi et du Dialogue Social**



MAHAMAT MOCTAR ALI